



Culture SNMD

musées Orsay-Orangerie

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07
tél. : 01 40 49 48 60 - mel : cgt@musee-orsay.fr

Musée de l'Orangerie - Jardin des Tuileries - 75001 PARIS
mel : org.cgt@musee-orangerie.fr

Paris, le 5 novembre 2015

Pourquoi la CGT boycotte le Comité technique M'OO

du 5 novembre 2015

Ordre du jour décidé unilatéralement par la direction M'OO malgré une réunion préparatoire d'une heure le 17 septembre ; une direction qui se dit adepte d'un dialogue social intensif...

Agenda social 2016 (pour avis)

Projet Plat'O réservation des groupes (pour avis)

Réorganisation et redéfinition des missions

GPEC 2016 (pour avis) Répartition des emplois et effectifs dans les services

RH (pour info)

- grille repère des emplois contractuels (mise à jour)

- suivi des emplois d'avenir

- suivi des contrats d'apprentissage

Organisation de la médecine de prévention (pour info)

Responsabilité sociétale des entreprises (pour info)

Service civique (pour info)

Livret d'accueil (pour info)

Jours fériés 2016 (pour info) !!

Ce point a toujours été inscrit pour avis les années précédentes, mais la direction n'ayant pas apprécié notre vote défavorable à l'ouverture le 1^{er} janvier, a décidé de ne plus nous demander notre avis.

[Organisation du service culturel et auditorium (pour avis)]

Il s'agit bien sûr d'une modification d'organigramme. Un point inscrit par la direction, puis retiré au dernier moment sans un mot d'explication.

Un « agenda social » sans concertation

Le 13 novembre **2014**, la direction M'OO a transmis à vos représentants un « agenda social » des réunions 2015.

La CGT-M'OO a alors demandé le report de deux semaines du Comité technique programmé le 5 novembre 2015, juste au retour des congés de Toussaint.

La direction a refusé.

La CGT a demandé que le dossier technique du Comité ne soit pas transmis en dernier délai réglementaire, (comme à l'accoutumée « *au plus tard* » deux semaines avant la séance), c'est-à-dire pendant les congés scolaires de Toussaint, mais un peu avant.

La direction a refusé.

Motif : « *la direction ne prend pas de congés* ». Sous-entendu : les délégués syndicaux (qui ont pour la plupart des enfants scolarisés) n'ont qu'à pas prendre de congés !

Nous n'avons qu'à... nous plier sans broncher au diktat d'un « agenda social » imposé par la direction sans aucune marge de discussion.

« *Faites-nous des propositions de dates* » nous a dit la direction. Mais elle a balayé d'un revers de main toutes nos propositions.

Dans ce cas, pour nous : c'est non. Car des collègues dans les services prenant également des congés (et c'est heureux) autour de la Toussaint, les représentants CGT ne sont pas en mesure de dialoguer et de se concerter avec eux sur des points à l'ordre du jour pour avis, qui concernent des réorganisations de leurs services.

Non, même en organisant le dialogue social pendant les congés scolaires, la direction ne parviendra pas à couper le

lien entre les personnels et leurs représentants.

Et au fait, en réalité, la direction prend aussi des congés, c'est bien normal et nous, on ne le leur a évidemment jamais reproché...

Le dossier sur les ressources humaines (répartition des emplois titulaires et contractuels dans les services, entrées-sorties des contractuels non permanents – GPEEC) nous a été adressé au-delà du délai réglementaire, à la veille de la Toussaint, une semaine seulement avant la séance du 5 novembre !

Liste des experts : la veille après-midi...



Un ordre du jour sans concertation

La direction a validé les points à inscrire demandés par la CGT-M'OO, lors de la réunion de préparation du 17 septembre 2015.

Mais malgré son engagement, et comme à son habitude, la direction a tout bonnement supprimé ces points de l'ordre du jour. À la trappe les demandes du syndicat majoritaire, que la direction avait dans un premier temps acceptées. Cela dure depuis plusieurs années ainsi, sans relevés de décisions.

Les points demandés par la CGT-M'OO, mis à la corbeille, sont :

- la liste des emplois contractuels à temps incomplet (BPTI), avec mention des quotités horaires et de la nature des besoins permanents
- la liste des emplois contractuels art. 4.1 et 4.2
- le nombre d'agents contractuels ayant bénéficié en 2014 d'une part variable (avec mention de la moyenne du nombre de points attribués)

En effet, de nombreux agents contractuels s'étonnent d'avoir chaque année un avis favorable de leur N+2 dans les fiches d'évaluation pour l'attribution de la part variable et de ne jamais la percevoir.

La CGT-M'OO demande chaque année des bilans sur les régimes indemnitaires T2 et T3 mais la direction M'OO refuse catégoriquement de donner toute information à ce sujet, maintenu dans le secret le plus absolu.

Au passage, la direction M'OO passe aussi à la trappe les instructions ministérielles, notes et circulaires : sur la gestion des emplois contractuels (27/7/2015), sur les modalités de diffusion des avis de vacance de poste (04/8/2015), sur les bonnes pratiques RH, sur les risques psychosociaux, etc. Qu'importe les instructions de la « tutelle » quand on est le patron du vaisseau amiral *leader*.

Supercherie et simagrées

Pour la direction M'OO, les instances de concertation (comités techniques, hygiène sécurité conditions de travail) ne lui servent qu'à passer en force ses programmes de réorganisations, re-



structurations, réformes et projets en tout genre, sans tenir le moindre compte des avis émis par vos représentants.

Ils ne lui servent qu'à revenir au plus vite sur la plupart de ses engagements, à se rétracter de la majorité de ses « plans d'action » et « protocoles », à se dédire de ses propos « sincères », à osciller d'atermoiements en reculades et volte-face ; enfin, à opposer un déni farouche à tous les arguments « *de mauvaise foi* » de vos représentants CGT.

Un régal de dialogue ! cf. tous nos comptes rendus de ces dernières années : des dossiers avec des chemises vides, des sujets inscrits aux forceps en questions diverses, où la direction « *n'a rien à dire* »...

La direction n'a rien à dire parce qu'elle ne recherche aucun accord, aucun compromis avec les représentants du personnel CGT. Elle abuse du caractère consultatif des instances représentatives :

elle veut bien condescendre à nous écouter, mais elle fera ensuite comme elle a décidé à l'avance en comité

restreint (à l'instar des pré-conseils d'administration sans représentants élus).

Les décisions orales prises par la direction devant nous ne sont que très peu appliquées dans les faits.

Tout ceci pose un sérieux et permanent problème de confiance. Dans ces conditions, le Comité technique, c'est sans nous.

Les collègues eux-mêmes nous disent souvent : « *Pourquoi vous continuez à y aller ?* »

Notre rôle n'est pas d'entériner les décisions unilatérales de la direction qui sollicite notre avis de pure forme, alors même que la plupart des « projets » sont déjà mis en œuvre !

Le dialogue social avec les syndicats, c'est pour la direction une simple formalité administrative sans conséquence. De la paperasse inutile, du temps perdu...

C'est pourquoi, après avoir continué pendant des années à siéger malgré tout, la coupe est désormais pleine : vos représentants ont donc pris la décision unanime dès la réunion de bureau élargi du 7 octobre 2015 qui a suivi la grève des musées d'Orsay et de l'**Orangerie** des 22 et 23 septembre 2015, de ne pas participer à cette nouvelle mascarade intégrale, encore plus grotesque que d'habitude. Le 16 octobre, notre délégation au CT a pris la même décision.

Ainsi, la direction ne perdra pas son précieux temps inutilement, ni ses nerfs à vif, à nous prendre de haut.

Le « dialogue social » accumule des réunions où la direction reste sourde à nos questions, rétive à nos propositions et fait silence à nos demandes, aux-

quelles souvent elle ne répond même pas, en se délectant de piétiner la représentativité.

Pire : en déployant ces dernières années un management du « diviser pour mieux régner » et du « deux poids deux mesures », la direction a choisi d'exacerber les tensions entre les équipes et les services.

Elle s'est efforcée d'opposer entre eux les personnels des différentes catégories, pour tenter d'affaiblir la portée du dialogue social.

Il lui faut à présent gérer le désarroi des agents et la désillusion de leurs représentants.

Droit à l'information

En procédant ainsi de façon constante, la direction M'OO porte la responsabilité que l'organisation syndicale majoritaire ne s'assoit pas aujourd'hui à la table d'une « concertation » bidon.

Nous avons été conciliants, malgré l'accumulation de dysfonctionnements des instances réglementaires, les précédents boycotts (en intersyndicale) datant de 2010.

Sur des bases nouvelles et assainies, la CGT est disponible pour renouer un dialogue constructif largement galvaudé ces dernières années.

En attendant, vos représentants restent les chiens de garde tenaces du droit des personnels du M'OO à être informés de ce qui se passe dans leur établissement, avec un minimum de transparence.

D'autant plus que la communication interne est de plus en plus inexistante, au point que les départs et arrivées d'agents sont annoncés aux équipes du M'OO avec plus de trois mois de retard en moyenne !